

Nom : PROUST

Prénom : Serge

Maître de conférences – HDR – Université de Lyon – Université Jean Monnet Saint Etienne
Centre Max Weber : UMR 5283

Mes recherches portent sur les professions artistiques et la division du travail artistique, notamment au sein du spectacle vivant (théâtre, etc...) ainsi que sur les mobilisations au sein de ces champs. Dans ce cadre j'entame une recherche dans une double direction :

- la division genrée du travail artistique dans le champ théâtral en considérant non seulement les artistes (ce qui est le plus fréquent) mais aussi les technicien-nes et les responsables administratives ;
- les formes actuelles de mobilisation dans les champs du spectacle des différents groupes de femmes et principalement les artistes (comédiennes, metteuses en scène)

Principales publications récentes :

- Proust S, 2012, "L'impossible transfert des règles de la société salariale dans les champs artistiques ; l'exemple d'un dispositif de qualification dans le spectacle vivant", *Formation Emploi*, 119, p. 65-81
- Proust S, 2012, "Les metteurs en scène de théâtre entre réussite sociale et remise en cause ontologique", in N. Heinich et R. Shapiro, *De l'artification. Enquêtes sur le passage à l'art*. Paris, éditions de l'EHESS (coll. Cas de figure), 2012, p. 95-111.
- Proust S, 2010, "Mobilisations d'artistes et maîtrise du fonctionnement des champs politiques. Les luttes autour du régime de l'intermittence", in *Les artistes et la politique : Terrains franco-américains* (Roussel, dir.), PUV – Université Paris, 2010, p. 105-129.

Titre de la communication : Les conditions des luttes d'émancipation féminine dans les champs artistiques : l'exemple du spectacle vivant.

Résumé :

Alors que le champ théâtral, et notamment son pôle public, se caractérise par une intense politisation et une approche critique du monde social, et alors que certaines des femmes artistes les plus reconnues de cet espace ont manifesté depuis longtemps des engagements féministes (A Mnouchkine est ainsi signataire du "manifeste des 343"), l'analyse des phénomènes liés aux rapports sociaux de sexe dans les champs artistiques est restée longtemps un impensé. Il a fallu un rapport d'une inspectrice générale du ministère de la culture (Reine Prat, en 2006), répondant à une commande politique, pour que les discriminations genrées apparaissent dans leur brutalité, que "le voile se déchire" (comme a pu le déclarer une metteuse en scène), aux yeux d'un certain nombre de femmes, membres des champs artistiques. A la suite de ce rapport, dans plusieurs régions de France, une série de femmes (artistes pour l'essentiel, mais aussi des responsables administratives) se sont regroupées dans des collectifs afin de dénoncer ces discriminations et de tenter de les éliminer ou, au moins, de les réduire.

L'intervention, qui s'appuiera sur un travail en cours, privilégiera deux directions permettant d'analyser les modalités et les contraintes de cette mobilisation.

D'une part, elle s'attachera à comprendre les raisons d'un long déni ainsi que les fondements des difficultés actuelles des groupes mobilisés pour rassembler de nombreuses artistes, techniciennes, etc. On peut souligner dès maintenant plusieurs facteurs :

- poids d'une esthétique naturaliste qui rend légitime l'impossibilité d'accès des comédiennes à de nombreux rôles ;
- stéréotypes sociaux dans les processus d'orientations vers différents métiers (techniques et administratifs notamment) selon le genre, avant même l'entrée dans les champs artistiques (au niveau des familles et du système scolaire) ;
- croyances fondatrices des champs artistiques sur les fondements purement esthétiques des jugements esthétiques et cela d'autant plus que les artistes se considèrent comme des "artistes incréés" échappant à toute détermination sociale ;
- difficulté pour des femmes artistes bénéficiant d'une forte légitimité artistique, et qui, disposant d'une autorité spécifique, auraient été en mesure de prendre position et de jouer un rôle moteur dans les mobilisations, de ne pas analyser les champs artistiques à l'aune de leur propre parcours et réussite.

D'autre part, elle sera consacrée au rapport à l'État. Dans des champs artistiques au sein desquels l'intervention financière mais aussi classificatrice de l'État reste déterminante, le caractère "déclencheur" du rapport Prat souligne le poids des jugements étatiques. L'intervention précisera ensuite comment les mobilisations actuelles restent largement dans le cadre défini par l'État et cela d'autant plus que les femmes mobilisées, se heurtant à une série d'obstacles internes aux champs artistiques et à des groupes d'hommes (artistes, directeurs d'institutions, etc.) engagés dans une lutte de place, s'appuient sur cet État qui, compte tenu de ses orientations officielles, des propriétés de certains-es de ses cadres dirigeants, apparaît alors comme leur allié stratégique.